

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° I du 16 octobre 2025

PRATIQUE SPORTIVE DES AGENT·ES DU DÉPARTEMENT – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'APSAD93 DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TOURNOI DES AGENTS POUR 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°06-07 du 2 juillet 2002 approuvant la passation d'une convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations du D2partement de la Seine-Saint-Denis (APSAD93),

Vu la délibération n°03-11 du 13 décembre 2005 approuvant le renouvellement de la convention avec l'Association des personnels sportifs des administrations du Département de la Seine-Saint-Denis (APSAD93),

Vu la délibération du Conseil général n°2009-II-05 du 12 février 2009 adoptant les règlements des prestations d'actions sociale en faveur du personnel départemental,

Vu la délibération n°I du 2 juillet 2009 approuvant le renouvellement de la convention avec l'Association des personnels sportifs des administrations du Département de la Seine-Saint-Denis, (APSAD93),

Vu la délibération n°III du 6 décembre 2018 approuvant le renouvellement de la convention avec l'Association des personnels sportifs des administrations du Département de la Seine-Saint-Denis (APSAD93),

Vu la délibération du Conseil départemental n°II du 9 décembre 2021 approuvant le renouvellement de la convention avec l'Association pour la pratique du sport des agents du Département de la Seine-Saint-Denis (APSAD93),

Vu la délibération n°II du 28 novembre 2024 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement au titre du tournoi des agent·es d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2025, à l'Association pour la pratique du sport des agents du Département (APSAD93).

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.